

L'an deux mille onze, le 21 avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

Date de convocation : le mardi 12 avril 2011

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Corinne BOUCHERON, Claude BRAGATO, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Monica GARCIA, Marie-Josée GOMIZ, Benjamin GOUDERGUES, Guillaume PUJOL, Thierry SAVIGNY.

Etaient absents : Mmes et MM. Yolande BERAUD qui a donné procuration à M. Guillaume PUJOL, Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID, Sylvie GILLES qui a donné procuration à Mme Marie José GOMIZ, Philippe MIQUEL, Valérie RIGAL qui a donné procuration M. Gérard COGO.

A été nommée secrétaire de séance : Corinne BOUCHERON

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE	SUJET	DECISION
Finances	2011-17 : Comptes administratifs 2010 des budgets : Commune et Caisse des Ecoles	Unanimité
	2011-18 : Affectation du résultat 2010 des budgets : Commune et Caisse des Ecoles	Unanimité
	2011-19 : Vote des taux d'imposition 2011	Unanimité
	2011-20 : Budgets 2011 : Commune et Caisse des Ecoles	Unanimité
	2011-21 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'achat de tables et chaises – Salle Multi-Activités	Unanimité
	2011-22 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'achat de tables - Salle des Fêtes	Unanimité
	2011-23 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour le matériel technique 2011	Unanimité
	2011-24 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'alimentation en eau chaude de l'étage Mairie	Unanimité
	2011-25 : Remplacement d'un candélabre situé au 7 Rue Edith Piaf – Affaire SDEHG n° 11 BR 0543	Unanimité
	2011-26 : Suppression de points d'éclairage public sur la commune – Affaire SDEHG n° 11 BR 0559	Unanimité
	2011-27 : Remplacement d'éclairage de type Néon et rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs – Affaire SDEHG n° 11 BR 0544	Unanimité
Intercommunalité	2011-28 : Désignation des délégués de la commune de Montberon au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre	Unanimité
Affaires Générales	2011-29 : Désapprobation de la décision préfectorale de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'été 2009	Unanimité
	2011-30 : Adhésion de la commune au Service d'Information Publique Midi-Pyrénées	Unanimité
	2011-31 : Dénomination d'une voie communale	Unanimité
Personnel	2011-32 : Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe et ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation 2 ^{ème} Classe	Unanimité
Questions diverses		

Délibération 2011-17 : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2010 des budgets : Commune et Caisse des Ecoles**Exposé :**

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Dominique FAU, Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Thierry SAVIGNY, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique Fau pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2010 dressés par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité**1) Pour le Budget de la commune**

APPROUVE le compte administratif 2010, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2010 de fonctionnement :	1 742 546.74 €
✓ Total des recettes 2010 de fonctionnement :	1 915 059.38 €
✓ Résultat de l'exercice 2010 (Fonctionnement) :	172 512.64 €
✓ Résultats antérieurs reportés :	235 927.65 €
✓ Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :	408 440.29 €
✓ Total des dépenses 2010 d'investissement :	641 601.93 €
✓ Total des recettes 2010 d'investissement :	856 689.66 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	224 087.73 €
✓ Solde des reports d'investissement dépenses/recettes :	- 140 510.78 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	83 576.95 €

2) Pour le Budget Caisse des Ecoles

APPROUVE le compte administratif 2010, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2010 de fonctionnement :	22 094.49 €
✓ Total des recettes 2010 de fonctionnement :	21 286.00 €
✓ Résultat de l'exercice 2010 (Fonctionnement) :	- 808.49 €
✓ Résultats antérieurs reportés :	3 168.34 €
✓ Résultat à affecter (Fonctionnement) :	2 359.85 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2011-18 : Affectation du résultat 2010 des budgets : Commune et Caisse des Ecoles**Exposé :**

Le Conseil,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2010 dressés par le comptable, et les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) Pour le Budget de la commune

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	172 512.64 €
B Résultat antérieur reporté	235 927.65 €
C résultat à affecter	408 440.29 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	83 576.95 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar dépenses (besoin de financement)	- €
rar recettes (excédent de financement)	- €
F Besoin de financement	
Affectation de C	408 440.29 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	- €
H Report en fonctionnement R002	408 440.29 €

2) Pour le Budget de la Caisse des Ecoles

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	-808.49 €
B Résultat antérieur reporté	3 168.34 €
C résultat à affecter (= A+B)	2 359.85 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	- €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar dépenses	- €
rar recettes	- €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F Excédent de financement (= D+E)	- €
Affectation de C (= G+H)	2 359.85 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R002	2 359.85 €

Délibération 2011-19 : Votes des taux de la fiscalité locale pour l'année 2011**Exposé :**

Le Maire expose au Conseil que les bases prévisionnelles 2011 notifiées par le ministère du Budget et des Comptes publics, procurent à taux constant, un produit assuré de 758 390 €.

Cependant le travail sur l'exercice budgétaire 2011 démontre que malgré les efforts importants de maîtrise de nos coûts de fonctionnement qui se vérifient cette année, la commune a besoin de l'effort fiscal des administrés pour continuer à assurer sa mission de service public dans les meilleures conditions.

En effet le désengagement de l'Etat et de ses services dans l'aide aux collectivités locales (gel des dotations, désengagement de la CAF dans les politiques enfances...) ne permet pas à la commune de Montberon d'assurer l'équilibre budgétaire sans le recours à l'effort fiscal.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%, portant les taux à :

- Taxe d'habitation : 14.73%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.14%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties inchangée : 174.34%

Délibération 2011-20 : Budgets 2011 : Commune et Caisse des Ecoles**Exposé :**

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

Délibérant sur les budgets de l'exercice 2011, étudié poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité**1) Pour le Budget de la commune**

APPROUVE le budget 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	2 251 774.39 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	1 843 334.10 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2010 (Fonctionnement) :	408 440.29 €
✓ Total des dépenses prévisionnelles d'investissement :	670 521.94 €
✓ Total des recettes prévisionnelles d'investissement :	586 944.99 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2010 (Investissement) :	83 576.95 €

2) Pour le Budget Caisse des Ecoles

APPROUVE le compte administratif 2010, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	24 207.00 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	21 847.15 €
✓ Résultat de l'excédent de l'exercice 2010 (Fonctionnement) :	2 359.85 €

Délibération 2011-21 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'achat de tables et chaises – Salle Multi-Activités**Exposé :**

Monsieur le Maire propose après consultation, l'offre commerciale de la société LEADER Collectivité pour la fourniture de tables et de chaises pour meubler la salle multi-activités. L'offre retenue présente un montant d'achat de fournitures de 2 555.72 € HT soit 3 056.64 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société LEADER Collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2011-22 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'achat de tables - Salle des Fêtes

Exposé :

Monsieur le Maire propose après consultation, l'offre commerciale de la société LEADER Collectivité pour la fourniture de tables en complément à la salle des fêtes. L'offre retenue présente un montant d'achat de fournitures de 1 280.00 € HT soit 1 530.88 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société LEADER Collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2011-23 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour le matériel technique 2011

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'une consultation en procédure adaptée a été menée pour trouver un fournisseur de divers matériels techniques : 1 tracteur, 1 chargeur, 1 remorque, 1 plateau de tonte, 1 roto fil, 1 élagueuse et 1 tronçonneuse. Quatre entreprises se sont portées candidates et ont fait une offre : Motoculture Languedocienne, Dedieu Motoculture, Espace Chlorophylle et Sacre Vert Loisirs.

Après avis technique du service concerné, le Maire propose de retenir l'offre commerciale la mieux disante, de la société SACRE Verts Loisirs pour la fourniture des éléments cités ci dessus. L'offre retenue présente un montant d'achat de fournitures de 24 710.50 € HT soit 29 553.30 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société SACRE Verts Loisirs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2011-24 : Choix d'un fournisseur et demande de subvention pour l'alimentation en eau chaude de l'étage Mairie

Exposé :

Monsieur le Maire propose après consultation, l'offre commerciale de la société de plomberie SCHWALEN Eric pour le chantier d'alimentation en eau chaude de la Mairie. L'offre retenue présente un montant de travaux de 1 496.34 € HT soit 1 789.62 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société de plomberie SCHWALEN Eric ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2011-25 : Remplacement d'un candélabre situé au 7 Rue Edith Piaf – Affaire SDEHG n° 11BR0543

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié le remplacement d'un candélabre situé au 7 rue Edith piaf comprenant la :

- dépose et déconnection de la lanterne existante n° 584 à l'angle de la rue Edith Piaf et de la rue de Soubié pour la mettre sur le candélabre n° 581 vandalisé.
- fourniture et pose d'une lanterne pour remplacer la n° 584.
- reconnexion au réseau existant.

Le coût total de ce projet est estimé à 1 395 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 404 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet

DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 404 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune de 2011.

Délibération 2011-26 : Suppression de points d'éclairage public sur la commune – Affaire SDEHG n° 11BR0559

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié la suppression de points d'éclairage public sur la commune comprenant :

- N°411 et 413 sur le parking de la mairie.
- N°527 Avenue de Cendry (Candélabre accidenté plusieurs fois - dangereux).
- N°70 Derrière la salle des fêtes (Vandalisme fréquent sur l'implantation de la future crèche intercommunale).

Le coût total de ce projet est estimé à 2 664€.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 771€.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet,

DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 771€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune de 2011.

Délibération 2011-27 : Remplacement d'éclairage de type Néon et rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs – Affaire SDEHG n° 11 BR 0544**Exposé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié le remplacement et la rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs comprenant :

Remplacement d'éclairage de type 'Néon'

- Rue de la Chartreuse sur le poste P4 "CHARTREUSE" lampes N° 326 à 332.
- Rue Félix Sicard sur le poste P31 "LA CHENERAIE" lampes N° 537, 43, 44 et 45 et sur le poste P13 "GRAND BOIS" lampes N° 38, 27, 4 et 2.
- Rue de Soubié sur le poste P30 "LES JARDINS DE MONTBERONS" lampes N° 203, 204, 206, 207, 257 et 272.
- Rue de la Condite sur le poste P24 "CLOS DES MURIERS" lampe N° 155 et sur la poste P1 "VILLAGE" lampe N° 174.

Rénovation de l'éclairage public vétuste

- Au terrain de foot poussin N° 733, dépose d'un projecteur vétuste, fourniture et pose d'un projecteur 1000 W à Iodure Métallique.
- Place de l'église N° 406, dépose d'une lanterne vétuste, fourniture et pose d'une lanterne routière équipée d'une lampe 100 W SHP.
- Rue Jean Moulin N° 498, fourniture et pose d'une lanterne routière équipée d'une lampe 100 W SHP.
- Au Cimetière N° 533, dépose d'une lanterne vétuste, fourniture et pose d'une lanterne routière équipée d'une lampe 100 W SHP.

Le coût total de ce projet est estimé à 26 361€.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 7 634€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet,

DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 7 634€.

Délibération 2011-28 : Désignation des délégués de la commune de Montberon au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre – Annule et remplace la délibération n° 2010-38**Exposé :**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 52111-6, L 5211-7 et L5212-7,
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre auquel la commune adhère,
Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les communes à raison de deux délégués titulaires par commune,*

*Vu la démission de M. Stéphane GOMEZ en date du 4 octobre 2009, de ses fonctions de délégué titulaire représentant la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué exerçant cette représentation,*

Considérant que la désignation des délégués a lieu par élection au scrutin secret à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire.

Après vote du conseil municipal, à l'unanimité :

Mme BERAUD Yolande, déclarant accepter ce mandat, est désignée comme délégué de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Toulouse Nord et Centre.

Délibération 2011-29 : Désapprobation de la décision préfectorale de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Exposé :

Monsieur le Maire précise que le dossier de la commune de Montberon déposé au titre des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 2009 n'a pas été retenu.

Pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2009, de nombreuses communes de Haute-Garonne sont dans le même cas.

Compte tenu de l'enjeu de cette procédure de reconnaissance en catastrophe naturelle pour les administrés de la commune ayant subi d'importants dommages, vingt sept dossiers de personnes domiciliés à Montberon ayant été déposés pour la sécheresse 2009,

Compte tenu de l'action collective de médiation, menée par l'AMF 31, auprès de M. le Préfet de la Haute-Garonne, au nom de toutes les communes de Haute-Garonne concernées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOUHAITE marquer son désaccord face à la décision contenue dans l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 ;

AUTORISE M. Le Maire à s'associer à l'AMF 31 pour toute procédure, ainsi que pour l'éventualité d'une procédure contentieuse devant la juridiction administrative contre l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 paru au JO du 13 janvier 2011, afin que les communes de Haute-Garonne soit reconnue en catastrophe naturelle pour la sécheresse 2009.

Délibération 2011-30 : Adhésion de la commune au Service d'Information Publique (SIP) Midi-Pyrénées

Exposé :

Monsieur le Maire, présente au Conseil le projet de mise en œuvre et d'exploitation par la Région Midi-Pyrénées d'une plate-forme de services publics en ligne, en vue de son intégration sur les sites des collectivités locales de Midi-Pyrénées. Il précise que l'adhésion à ce service peut être réalisée au moyen d'une convention entre la Région Midi-Pyrénées et l'organisme diffuseur (en l'occurrence la Commune de Montberon). Cette adhésion est gratuite et engage la Commune et la Région jusqu'au 31 décembre 2013.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le projet d'adhésion au SIP Midi-Pyrénées,

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention entre le Commune de Montberon et la Région Midi-Pyrénées.

Délibération 2011-31 : Dénomination de l'Impasse Michel Colucci dit « Coluche »

Exposé :

Monsieur le Maire expose que 14 logements sont en réalisation en bordure du Chemin de la Marnière. L'impasse qui y mène n'a pas encore été nommée. Pourtant il faut constater que certaines familles se sont déjà installées dans leur logement. Pour remédier au problème d'adresse postale de ces familles il est nécessaire de donner un nom à cette impasse.

Monsieur le Maire propose de la nommer : Impasse Michel Colucci dit Coluche (1944 – 1986), humoriste, comédien et fondateur des Resto du Cœur.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le choix exposé par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures pour l'application de cette délibération.

Délibération 2011-32 : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe pour son remplacement par un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe.

Monsieur le Maire expose que pour régulariser la situation d'un agent de la filière technique exerçant depuis plusieurs années les missions d'un agent d'animation il faudrait apporter la modification suivante au tableau des effectifs de la commune de Montberon :

- ✓ Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe ;
- ✓ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, vacant, sur avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion dans sa séance du 12 avril 2011.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les modifications exposées par Monsieur la Maire, au tableau des effectifs de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Date de Festi Bout de Chou : le 22 mai 2011 ;
- Le 15 juin 2011 à 18 heures la première pierre des logements sociaux « les Chalets » sera posée en présence de M. Pierre IZARD, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Thierry SAVIGNY, Maire	Jean-Luc BELLARIVA	Yolande BERAUD	Corinne BOUCHERON	Claude BRAGATO
		A donné procuration à M. PUJOL		
Sandrine CABROL	Gérard COGO	Jean-Michel DAVID	Denise ESCAFRE	Dominique FAU
Absente		Absent		
Monica GARCIA	Sylvie GILLES	Marie-Josée GOMIZ	Benjamin GOUDERGUES	Philippe MIQUEL
	A donné procuration à Mme GOMIZ			Absent
Guillaume PUJOL	Valérie RIGAL			
	A donné procuration à M. COGO			